

**Les aléas économiques ou le code du travail ?**

Lundi dernier, Manuel VALLS recevait les organisations syndicales et les organisations étudiantes pour présenter des évolutions du projet de la Loi Travail.

En effet, les fortes mobilisations du 9 Mars ont mis la pression sur le gouvernement et l'ont contraint à modifier certains articles de son projet de Loi.

Pour autant, les désaccords de fonds persistent !

Les déséquilibres et inégalités de traitement sur les droits des salariés en fonction des entreprises restent la philosophie générale de ce texte.

**A chaque entreprise son propre Code du Travail ?**

Ce serait clairement la porte ouverte à la multiplication des licenciements boursiers.

La CGT réaffirme qu'il faut retirer le projet de Loi rejeté par 70% des Français et ouvrir de réelles négociations.

La CGT porte des propositions concrètes pour un Code du Travail du 21ème siècle, garant de nouveaux droits pour les salariés et qui sécurise les parcours professionnels. Elle réaffirme qu'il faut augmenter les salaires et pensions, développer l'emploi, améliorer les conditions de travail et construire des garanties collectives de haut niveau pour les salariés, précaires, jeunes et retraités, en taxant les dividendes versés. <http://cgt.fr/-Reforme-du-code-du-travail-.html>.

C'est maintenant dans les entreprises, dont celles du secteur des activités postales et de télécommunications, et dans la rue que doivent se mobiliser massivement les différentes générations de salariés et de citoyens. Nous appelons les cadres à s'inscrire dans toutes les mobilisations à venir pour construire une journée massive de grève et de manifestations le 31 Mars.

**Branche Poste****Tenaces et Efficaces**

Depuis le lancement, par la direction du réseau La Poste, du projet « les Clés de la Réussite », ténacité et efficacité ont été nos maîtres mots pour porter et défendre nos propositions.

Face à une direction défendant son projet, nous avons obtenu l'octroi d'un deuxième véhicule de service, le financement à taux zéro pour l'achat d'un véhicule personnel neuf, le paiement d'une prime pionnier pour tous les cadres au même titre que les directeurs de secteur, des avancées sur la fonction de manager de transition, l'ouverture d'un chantier sur les parcours professionnels et sur le droit à la déconnexion.

Alors ne lâchons rien, continuons à faire entendre nos voix, car nous le savons bien : « la seule bataille perdue d'avance est celle qu'on ne livre pas ».

**Pour nous c'est non !**

La CGT ne signe pas l'accord métiers et parcours professionnels concernant les conseillers bancaires à La Poste.

La consultation interne qui a abouti à cette décision a été unanime : pour la 1ère fois depuis le processus de négociations issu de la journée nationale de grève des conseillers de La Poste du 5 octobre 2010, la CGT prend la décision de ne pas signer un accord national concernant ces métiers.

Outre les graves insuffisances du texte, c'est aussi la codification des « viviers » et donc de l'arbitraire qui ne peut être cautionnée de telle manière que la signature syndicale ne devienne un alibi.

La CGT appelle les conseillers à se rassembler dans l'action et la grève le 31 Mars prochain pour faire entendre leurs revendications.

**Branche Télécoms****La polyvalence, rien de plus !**

Depuis le début de la négociation sur la reconnaissance des qualifications, en juin dernier, des centaines de salariés ont quitté Orange avec une pension amputée et sans avoir été reconnus pour leur investissement, leur adaptabilité et leur qualification.

Sur les métiers présentés, comme RH de proximité ou chef de projet, la direction est claire : pas question de requalifier les métiers, la reconnaissance sera basée sur les nouvelles compétences à acquérir, dans des dispositifs déjà existants : prime exceptionnelle, promotions... Laisant la forte impression que la direction utilise cette négociation pour élever encore plus son niveau d'exigence sur les métiers.

Inacceptable pour la CGT, qui revendique (entre autres) une promotion tous les 10 ans, minimum et le passage des Dbis en E de manière à être en conformité avec la Convention Collective des Télécommunications.

**Un bonneteau intéressé**

Depuis des années la CGT dénonce les accords successifs qui entérinent une baisse de l'intéressement.

Ce qui se passe cette année confirme notre réserve puisque le résultat net est multiplié par 3 alors que l'intéressement baisse de 20% !

La renégociation de l'accord intéressement prévoyait pour 2016 un montant de 175 M€ contre 209 M€ en 2015, soit moins 34 M€.

La direction propose de compenser cette baisse de 34 M€.

En réalité en 2016, les salariés percevront le même intéressement qu'en 2015. Drôle de façon de les remercier des « excellents résultats ».

Donner d'une main ce que l'on a pris de l'autre c'est ce que la direction d'Orange appelle un accord « gagnant/gagnant ».

## Échos

### Toujours moins !

Le MEDEF entend confisquer l'assurance chômage à son profit en proposant des revenus pour ne pas trop faire baisser la consommation, une assurance individualisée, et la poursuite d'une organisation du travail basée sur la précarité. Il entend continuer à baisser les droits de toutes celles et ceux qui "cumulent" petits boulots ou temps partiels avec une petite indemnisation.

La CGT a prévenu qu'il n'était pas question de continuer à baisser les droits et à remettre en cause les indemnités des intermittents.

Il est urgent de s'attaquer au comportement des employeurs qui encouragent la précarité et le raccourcissement des contrats de travail. La CGT fait des propositions, comme les surcotisations sur les contrats courts, le déplaçonnement des cotisations, l'élargissement du congé individuel de formation aux demandeurs d'emploi. L'Unedic est notre bien commun, défendons le !

## Emploi

### Un vœu d'artifice

Le Président de la République a annoncé le lancement de son troisième plan de formation des chômeurs. Celui-ci vise à «accompagner 500 000 demandeurs d'emploi vers les métiers de demain».

Il s'agit surtout d'afficher une diminution artificielle du nombre de chômeurs et de préparer les conditions de la régionalisation de la politique de l'emploi. Poursuivant sa logique libérale outrancière, la ministre du Travail profite de ce plan pour établir un niveau VI et V bis en matière de qualification. En instituant un niveau inférieur au CAP/BEP, le gouvernement prend le risque d'un bouleversement majeur en matière de classification.

Cela atteint en premier lieu la pérennité du Smic, salaire minimum de référence obligatoire sans qualification particulière.

### Chômeur à vie

L'amélioration constatée sur le front de l'emploi se fait au détriment des seniors et des chômeurs de longue durée, qui voient leur nombre augmenter.

Alors que les aides publiques continuent d'augmenter avec le CICE ou les diverses exonérations, les engagements des employeurs ne sont toujours pas tenus sur les créations d'emplois ou l'emploi des seniors.

Il est temps que le gouvernement entende la CGT qui exige une autre politique de l'emploi avec l'objectif de faire reculer la précarité, de maintenir les seniors en emploi jusqu'à la retraite et de permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sur des emplois stables, à temps complet et bien rémunérés.

## International

### Renault dérape

La Fédération CGT Métallurgie s'est élevée le 3 Mars dernier contre des "licenciements arbitraires" visant une soixantaine de salariés de l'usine Oyak-Renault de Bursa au nord-ouest de la Turquie et soutient "l'organisation d'élections libres" dans cette entreprise paralysée en 2015 par 15 jours de grève.

La Fédération dénonce dans un communiqué le fait que, main dans la main, les forces de police et la direction d'Oyak-Renault se déchaînent et piétinent le droit d'expression, le droit de revendiquer et le droit de se syndiquer au syndicat de son choix.

Elle accuse également le groupe Renault de "s'asseoir" sur l'accord "relatif au respect des droits sociaux fondamentaux" signé en 2013 par Renault avec le syndicat Industrial Global Union.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### Y a des limites !

En 2014, les Prud'hommes de Toulouse avaient donné raison à vingt et un ingénieurs qui voulaient qu'Altran leur paye leurs heures supplémentaires.

Le 29 Février dernier, ils étaient maintenant 300 à réclamer la même chose. Suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 4 Novembre 2015 qui a débouté la SA ALTRAN Technologies du pourvoi contre les arrêts d'appel et ont condamné cette société à payer en moyenne 30.000 Euros à chaque salarié d'ALTRAN Sud-Ouest.

Les salariés sont désormais fondés à réclamer le paiement de leurs heures supplémentaires indument incluses dans leur forfait horaire, du fait que l'employeur n'appliquait pas la rémunération conventionnelle de base pour ce forfait horaire.

## Projet de Loi El Khomri

### Le million !

Le projet de Loi de la ministre du Travail a certes été revisité, mais il n'en reste pas moins extrêmement dangereux. Certes les syndicats réformistes ont appelé à une mobilisation pédagogique le samedi 12 Mars, mais c'est surtout la mobilisation de 500 000 manifestants le 9 Mars dernier qui a fait réagir le premier Ministre, qui a tenté de désamorcer de futures mobilisations générales en proposant quelques amendements à ce projet de loi.

La CGT a réaffirmé son refus de discuter sur un texte qui inverse la hiérarchie des normes et qui ferait ainsi du Code du travail un palliatif à des accords d'entreprise.

La CGT tout comme la jeunesse ne s'y trompent pas et maintiennent leurs mots d'ordre de mobilisation. Après plus d'1 million de « #NonMerci » recueillis sur la pétition, les mobilisations se poursuivent maintenant dans la rue !

### Deux français sur trois opposés

La pétition en ligne et les mobilisations du 9 Mars annoncent un rejet massif du projet de Loi. La CGT et certaines organisations de jeunesse préparent la riposte. Cette perspective est redoutée par le gouvernement qui pointe « désinformation manipulation, les jeunes doivent comprendre ce projet bon pour eux ».

Un dernier sondage révèle que 70% des français sont opposés au projet de Loi El Khomri.

Cette loi de trop préfigure la paupérisation. Si ce projet de Loi passait, ce serait l'annonce de la déréglementation du travail en France, avec comme cible finale le contrat de travail.

Une seule urgence : le retrait du projet de Loi et l'ouverture de négociations, la CGT a d'ores et déjà formulé des propositions.

## Égalité

### Maman Boss

Les inégalités de salaires et de carrière tiennent pour beaucoup à la maternité et à la prise en charge des responsabilités familiales. Cette situation est liée aux interruptions d'activité, au temps partiel qui accompagnent parfois la maternité mais aussi, en particulier chez les cadres, aux soupçons qui pèsent sur les femmes d'être avant tout mères ou futures mères et donc moins engagées dans leur travail.

Pour que les femmes ne soient plus pénalisées dans leur carrière qu'elles soient mères ou pas, la CGT propose d'instaurer un droit à la déconnexion, des horaires de réunions entre 9h et 17h30 et un service public de la petite enfance, exige une égalité salariale et un recrutement des cadres à parité.

Enfin pour lutter contre le temps partiel et ainsi pouvoir prétendre à des retraites à taux plein la CGT revendique une durée hebdomadaire de 32 heures de travail.